Installations domestiques

Meensesteenweg 338, 8800 Roeselare TEL: 065/334 979 FAX: 065/336 629 www.acavzw.be / info@acavzw.be Dexia: 068-2516997-68 Numéro de TVA : BE 0811 407 869

176001281

Ref: 2016063035

RAPPORT DE MISE EN SERVICE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE / CONTRÔLE PÉRIODIQUE

Données générales

Lieu du contrôle: Rue Joseph Noville 22, 4300 WAREMME

Propriétaire:

Client: Certigreen SPRL Fabien Devillers, RUE DE LA VECQUEE 170, 4100 SERAING Type de locaux: Maison Distributeur d'énergie: /

Code EAN: 541 44

Installateur:

Émis à: / N° TVA: ou n° carte ID: / le /

Agent-visiteur: Johny Onclin Date du contrôle: 30/06/2016

Type de contrôle

Conformément aux exigences (conditions) du Règlement général sur les installations électriques (RGIE)

Type contrôle: Art 276bis Transfert de propriété

Info complément.: Réinspection à:

Données générales de l'installation électrique

3x230v indéterminable 40,00 Courant nominal max: Courant nominal sécurité principale:

Section du câble d'arrivée: 4X4 mm² - Type:

Type d'électrode: Conducteur métallique enfoncé dans le sol Section: / mm² Conducteur de terre: 16 mm²

Interrupteur différent. général - In: aucun A - DI: / mA Nombre de pôles: /

Interrupteur(s) différentiel(s) général(s) extra: /

Interrupteur différent. second. - In: - DI : 30 mA Nombre de pôles: 4

Interrupteur(s) différentiel(s) secondaire(s) extra: /

Nombre de circuits: 13 Nombre de tableaux: 3 Tarif: Bihoraire

Mesures et contrôles

Résistance de dispersion: 13 Ohm Protect. contre les contacts indir.: Pas en ordre Plombage du différentiel: 0.62 MOhm Test du différentiel: En ordre Etat du materiel fixe: Isolement générale: Pas en ordre Test de continuité: Pas en ordre Test de défault: Schémas: Protect, contre les contacts dir.: Pas en ordre

Conclusion: L'INSTALLATION N'EST PAS CONFORME AU RGIE

L'installation doit de nouveau être contrôlée:

avant le: 18 mois après signature de l'act par le même organisme (*)

L'AGENT-VISITEUR: Visa du distributeur (art 270)

NOMBRE Schéma d'implantation: Non

D'ANNEXES Schéma unifilaire: Non

Autres: /



Visa de l'organisme de contrôle



www.certigreen.be



ACA asbl - Organisme de Controle Agrée Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare TVA BE 0811.407.869 Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29 info@acavzw.be - www.acavzw.be

Le PV de visite doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et toute modification intervenue dans l'installation électrique doit être renseignée dans le dossier. Le Ministre des Affaires économiques, Direction Energie électrique doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.

(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions constituent pas un danger pour les personnes et les biensonnes et

Description des circuits

- 1 DISJONCTEUR 32A 3P+ 3 DISJONCTEURS 25A 3P+ 6 DISJONCTEURS 16A 2P+ 1 DISJONCTEUR 20A 2P
- 1 DISJONCTEUR 25A 3P
- 1 DISJONCTEUR 20A 2P

CONSTATATIONS: Remarques

- A3 : Tous les dispositifs de protection au courant différentiel résiduel dans l'installation électrique doivent être testés périodiquement (p.ex. mensuel) en utilisant le bouton test (cfr. les instructions du fabricant).
- AD : Le contrôle comprend seulement les parties visibles de l'installation.
- AD2 : Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport électrique est uniquement le reflet de l'installation électrique repris au moment de la vérification.
- AE : Le bien est meublé au moment du contrôle.
- B : Nous ne pouvons pas exclure le fait qu'au dépôt des schémas, il pourrait y avoir d'autres infractions.
- C : Le contrôle comprend seulement la partie habitable du bien.
- U : Il faut au moins trois exemplaires des schémas électriques.

CONSTATATIONS: Infractions

Infractions schemas

- 1.01. : Schéma unifilaire de l'installation est à réaliser ou à compléter. (art 16, 268, 269)
- 1.02. : Schéma de position de l'installation est à réaliser ou à compléter. (art 269)
- 1.04. : La tension nominale et le pictogramme de danger électrique doivent être affichés sur le tableau et en un endroit judicieusement choisi.

Infractions mesures

- 2.04. : La continuité des liaisons équipotentielles et/ou des conducteurs de protection n'est pas garantie. (art 70.05, 85.08)

Infractions de prise de terre :

- 3.12. : Socles de prise de courant : le contact de terre est à relier à la terre de l'installation. (art 86.03)

Infractions coffrets de repartition :

- 4.03. : L'accessibilité du tableau est à améliorer (placer le tableau à environ 1.5m de hauteur) (art 248.03)
- 4.08. : Obturez les ouvertures non utilisées du tableau ou coffret. (art 19, 49.01, 248)
- 4.09. : Absence d'un interrupteur sectionneur général multipolaire sur le tableau principal. (In = 40 A) (art 248.02)
- 4.10. : Réalisez ou complétez le repérage de chaque circuit et/ou appareillage, bornes de raccordement etc. à indiquer ou à compléter. (lisibilité et qualité durable) (art 16, 248)
- 4.12. : La section du câblage interne du tableau n'est pas adaptée à l'intensité de la protection principal. (art 116, 117)
- 4.13. : L'introduction des câbles dans le tableau doit être réalisée selon les règles de l'art. (art 5, 205)

Infractions interrupteurs differentiels:

- 5.01. : Prévoyez un interrupteur différentiel général, muni d'un dispositif de plombage, à l'origine de l'installation. (art 86.07)
- 5.02. : Prévoyez un interrupteur différentiel général d'une intensité nominale minimale In = 40A, et sensibilité maximale DI = 300mA. (art 86.07)
- 5.08. : Prévoyez un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30 mA pour l'installation de salles de bains/douches. Cet interrupteur différentiel est inférieure à celui placé à l'origine de l'installation. (art 86.08)
- 5.09. : Prévoyez un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30 mA pour lessiveuse, lave-vaisselle et/ou séchoir et appareils semblables. Cet interrupteur différentiel est inférieure à celui placé à l'origine de l'installation. (art 86.08)

Infractions protection contre les surintensites :

- 6.13. : Il y a changement de section, prévoir une protection de surintensité ou bien protéger en amont pour la section la plus faible. (art 125)

Infractions installation electrique

- 7.02. : Les règles de l'art ne sont pas appliquées (voir des normes éventuelles, directives du fabricant,...). (art 5, 9)
- 7.04. : Les interrupteurs, les prises et boîtes de branchement doivent être ajustés ou refixés selon les règles de l'art. (art 9.03)
- 7.19. : Les interrupteurs et socles de prises encastrés dans les parois, doivent être logés dans des boîtes appropriées. (art 249.01, 250.03)
- 7.20. : Les équipements électriques ne peuvent pas être fixés sur des matériaux combustibles. (art 104)
- 7.24. : Des raccords lustre doivent être supprimé, ou doivent être remplacés par des bornes rapide.

Infractions conducteurs et code couleurs :

- 8.05. : Les canalisations doivent être fixées tout le long de leur parcours au moyen d'attaches adaptées. (art 143, 209)
- 8.13. : Le nombre et/ou section des conducteurs par borne est à réaliser selon les règles de l'art (max 2 conducteurs par borne, sinon utiliser des bornes de répartition adaptées). (art 207.07, 221.02, 223, 240.02)

Infractions supplémentaires et/ou explications additionnelles:

2.04 S.A.M + ETAGE CHAMBRE AVANT

7.04 SALON+ VERANDA

7.12 8.05 CHAMBRE AVANT

7.20 8.04 ESCALIER ETAGE

7.24 8.13 COFFRET





Meensesteenweg 338, 8800 Roeselare TEL: 065/334 979 FAX: 065/336 629 www.acavzw.be / info@acavzw.be Dexia: 068-2516997-68 Numéro de TVA: BE 0811 407 869

Ref: 2016063035

ANNEXE - INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE

Données générales

Annexe à rapport n°: 176001281

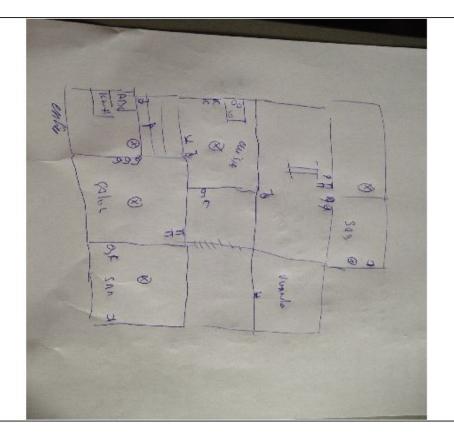
Tension nominale: 3x230v

Lieu du contrôle: Rue Joseph Noville 22 , 4300 WAREMME

Propriétaire: GASPARD Agent-visiteur: Johny Onclin

Date du contrôle: 30/06/2016

Schéma d'implantation simplifié (< 01/10/1981) ou photo de l'installation électrique (> ou < 01/10/1981)



Signature client:





Meensesteenweg 338, 8800 Roeselare TEL: 065/334 979 FAX: 065/336 629 www.acavzw.be / info@acavzw.be Dexia: 068-2516997-68 Numéro de TVA: BE 0811 407 869

Ref: 2016063035

ANNEXE - INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE

Données générales

Annexe à rapport n°: 176001281

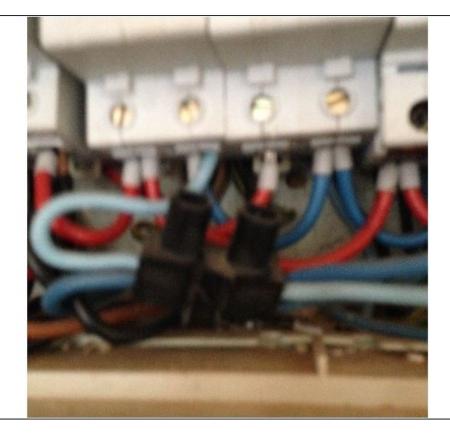
Tension nominale: 3x230v

Lieu du contrôle: Rue Joseph Noville 22 , 4300 WAREMME

Propriétaire: GASPARD Agent-visiteur: Johny Onclin

Date du contrôle: 30/06/2016

Schéma d'implantation simplifié (< 01/10/1981) ou photo de l'installation électrique (> ou < 01/10/1981)



Signature client:





Meensesteenweg 338, 8800 Roeselare TEL: 065/334 979 FAX: 065/336 629 www.acavzw.be / info@acavzw.be Dexia: 068-2516997-68 Numéro de TVA: BE 0811 407 869

Ref: 2016063035

ANNEXE - INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE

Données générales

Annexe à rapport n°: 176001281

Tension nominale: 3x230v

Lieu du contrôle: Rue Joseph Noville 22 , 4300 WAREMME

Propriétaire: GASPARD

Agent-visiteur: Johny Onclin Date du contrôle: 30/06/2016

Schéma d'implantation simplifié (< 01/10/1981) ou photo de l'installation électrique (> ou < 01/10/1981)



Signature client:





Meensesteenweg 338, 8800 Roeselare TEL: 065/334 979 FAX: 065/336 629 www.acavzw.be / info@acavzw.be Dexia: 068-2516997-68 Numéro de TVA: BE 0811 407 869

Ref: 2016063035

ANNEXE - INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE

Données générales

Annexe à rapport n°: 176001281

Tension nominale: 3x230v

Lieu du contrôle: Rue Joseph Noville 22 , 4300 WAREMME

Propriétaire: GASPARD Agent-visiteur: Johny Onclin

Date du contrôle: 30/06/2016

Schéma d'implantation simplifié (< 01/10/1981) ou photo de l'installation électrique (> ou < 01/10/1981)



Signature client:

